



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 7 janvier 2015,
à 19 h 15**

Sont présents : MM. Hans Gruenwald Jr., maire
Yannick Sauvé, conseiller
Archie Martin, conseiller
Michel Sauvé, conseiller
André Boucher, conseiller
Danny Lalonde, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Est absent : Mario Gauthier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

L'avis de convocation a été signifié à MM. Hans Gruenwald Jr., Yannick Sauvé, Archie Martin, Michel Sauvé, André Boucher, Danny Lalonde et Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'un appel d'offres public – règlements d'emprunt numéro 67-98, 206-2005, 310-2013, 312-2013 et 325-2014 ;
2. Émission d'obligations – résolution de concordance - règlements d'emprunt numéro 67-98, 206-2005, 310-2013, 312-2013 et 325-2014 ;
3. Émission d'obligations – résolution de courte échéance - règlements d'emprunt numéro 67-98, 206-2005, 310-2013, 312-2013 et 325-2014 ;
4. Émission d'obligations – résolution de prolongation – règlement d'emprunt numéro 67-98 ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 35 par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2015-01-001

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'un appel d'offres public - règlements d'emprunt numéro 67-98, 206-2005, 310-2013, 312-2013 et 325-2014 – Financière Banque Nationale inc.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro 67-98, 206-2005, 310-2013, 312-2013 et 325-2014, la Municipalité de Rigaud souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rigaud a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 janvier 2015, au montant de 3 672 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Rigaud a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 7 janvier 2015, à 19 h 15

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Nationale inc. Banque	98,48700	250 000 \$	1,40000 %	2016	2,42098 %
		257 000 \$	1,60000 %	2017	
		265 000 \$	1,75000 %	2018	
		272 000 \$	2,00000 %	2019	
		2 628 000 \$	2,10000 %	2020	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,62100	250 000 \$	1,40000 %	2016	2,47981 %
		257 000 \$	1,60000 %	2017	
		265 000 \$	1,85000 %	2018	
		272 000 \$	2,05000 %	2019	
		2 628 000 \$	2,20000 %	2020	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,41300	250 000 \$	1,40000 %	2016	2,48648 %
		257 000 \$	1,60000 %	2017	
		265 000 \$	1,85000 %	2018	
		272 000 \$	2,00000 %	2019	
		2 628 000 \$	2,15000 %	2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu

1. QUE l'émission d'obligations au montant de 3 672 000 \$ de la Municipalité de Rigaud soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;
2. QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
3. QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
4. QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
5. QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 7 janvier 2015, à 19 h 15

2015-01-002

Émission d'obligations - résolution de concordance - règlements d'emprunt numéro 67-98, 206-2005, 310-2013, 312-2013 et 325-2014

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rigaud souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 672 000 \$:

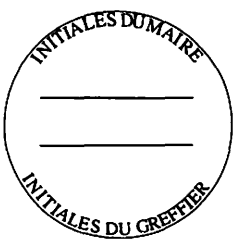
Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
67-98	187 235 \$
206-2005	202 700 \$
206-2005	2 186 185 \$
310-2013	84 783 \$
312-2013	415 097 \$
325-2014	596 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par Michel Sauvé et résolu

1. QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 672 000 \$;
2. QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 janvier 2015;
3. QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;
4. QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
5. QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;
6. QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, boul. Don Quichotte, bureau 1
L'Île-Perrot, QC
J7V 6L7



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 7 janvier 2015,
à 19 h 15**

7. QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
8. QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
9. QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Municipalité de Rigaud, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-003

Émission d'obligations - résolution de courte échéance - règlements d'emprunt numéro 67-98, 206-2005, 310-2013, 312-2013 et 325-2014

Il est proposé par André Boucher et résolu

1. QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 672 000 \$ effectué en vertu des règlements numéro 67-98, 206-2005, 310-2013, 312-2013 et 325-2014, la Municipalité de Rigaud émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
 - **cinq (5) ans** (à compter du 21 janvier 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 206-2005, 310-2013, 312-2013 et 325-2014, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-004

Émission d'obligations - résolution de prolongation - règlement d'emprunt numéro 67-98

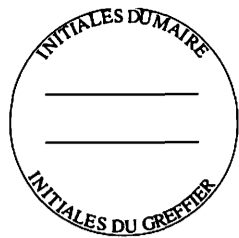
ATTENDU QUE la Municipalité de Rigaud désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rigaud aura, le 17 novembre 2014, un montant de 188 100 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 501 400 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement d'emprunt numéro 67-98;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 865 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 187 235 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement est datée du 21 janvier 2015;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 7 janvier 2015,
à 19 h 15**

Il est proposé par André Boucher et résolu

1. QUE la Municipalité de Rigaud emprunte 187 235 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 mois et 4 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2015-01-005

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Danny Lalonde et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 39.

Adoptée à l'unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière